

ainsi que les services y relatifs, tels que le service hydro-métrique et d'annonce des crues ; de procéder à l'étude des questions connexes de navigation, et de tenir compte spécialement de l'intérêt des pêcheries ; d'entreprendre tous travaux et études qui lui seraient confiés par l'accord unanime des Etats intéressés.

La Commission permanente du régime des eaux du Danube est composée des représentants des Etats du bassin conventionnel, formant les territoires de l'ancien royaume de Hongrie, formant le bassin du moyen Danube, non compris le bassin de l'Olt. Elle comprend aussi un président nommé par le Conseil de la Société des Nations.

Tel est le statut juridique actuel du Danube.

En fait, malgré ce statut, théorique et juridique, le trafic du grand fleuve est, depuis une dizaine d'années, paralysé au point de vue économique ; il n'a plus aucune vie internationale en 1933. Un journaliste hongrois, M. Arpad Paastor, qui vient de parcourir le Danube dans toute sa partie navigable, s'exprime ainsi ⁽¹⁾ :

« Nous avons parcouru 1.734 km. sur le Danube. Le grand fleuve n'est plus qu'une larme qui traverse une bonne partie de l'Europe centrale et orientale. Cinq jours de voyage, et, pendant ce long trajet, je n'ai vu que 21 bateaux sur 1.734 km. ; voilà tout le trafic du Danube : un bateau pour 80 km. »

N'oublions pas, cependant, que ce fleuve traverse de riches pays industriels et agricoles : la Bavière, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Yougoslavie, la Roumanie

(1) J'ai respecté le style de l'auteur.